

# Des discriminations aux persécutions

**Le 3 septembre 1939, suite à l'agression de la Pologne par l'Allemagne nazie, la guerre est déclarée. C'est la mobilisation générale.**

**Quelques mois plus tard, en mai, les troupes allemandes envahissent le Nord de la France et Paris est occupée le 14 juin 1940. Suite à la défaite française, la Collaboration se met en place.**

Un nouveau régime dirigé par Pétain et Laval qui s'autoproclame « État français » gouverne désormais la France. Il marque une rupture avec les traditions républicaines et laïques françaises, et adopte rapidement des mesures législatives qui mettent les Juifs au ban de la société française.

Un statut des Juifs entre en vigueur le 3 octobre 1940. Les Juifs sont exclus de la fonction publique et de nombreuses professions leur sont désormais interdites. On impose aux commerçants juifs d'apposer une affiche sur la vitrine indiquant « *Jüdisches Geschäft* » – commerce juif. Les autorités retirent la nationalité française aux Juifs naturalisés depuis 1927 qui redeviennent étrangers.

Sous l'impulsion de Theodor Dannecker (chef de la Gestapo en France de septembre 1940 à août 1942), la persécution des Juifs en France s'organise avec la complicité active du régime de Vichy.

Le commissariat général aux questions juives est créé le 29 mars 1941.

Le 14 mai 1941, 6 494 hommes juifs étrangers sont convoqués au commissariat par l'envoi d'un billet vert pour une soi-disant vérification d'identité. Le libellé de la convocation provoque la méfiance chez les uns. Mais plus de la moitié d'entre eux estimant qu'ils sont « en règle » tombent dans le piège. 3 700 sont arrêtés et internés.

À partir du 2 juin 1941, un deuxième statut des Juifs interdit l'exercice d'un nombre encore plus important de professions.

Puis des ordonnances organisent la confiscation des biens mobiliers et immobiliers appartenant aux Juifs. Les événements se précipitent.

Une grande rafle dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, le 20 août 1941 et étendue les jours suivants à d'autres arrondissements de Paris dont le 18<sup>e</sup>, aboutit à l'arrestation de plus de 4 000 hommes juifs qui sont internés dans le camp de Drancy. Ce camp deviendra le principal point de départ vers la déportation des Juifs arrêtés en France. À la demande de l'occupant nazi, en décembre 1941, les organisations juives sont mises sous tutelle par le régime de Vichy dans le cadre de l'UGIF (Union Générale des Israélites de France), renforçant ainsi l'emprise et le contrôle de l'État français sur la population juive.

Le 27 mars 1942, le premier convoi de déportés juifs quitte Drancy pour une destination qu'on dit alors inconnue, Auschwitz-Birkenau, principal camp de concentration et d'extermination des Juifs d'Europe.



## Soldat Simon Koszczanski

Fils d'une famille polonaise nombreuse, boucher de profession, il émigre en France en 1930, pour trouver du travail. En 1939 à la déclaration de guerre, comme un nombre important de Juifs émigrés d'Europe centrale et des Balkans, il considère de son devoir de défendre la France qui l'a accueilli. Il est affecté dans la légion étrangère au 23<sup>e</sup> RMVE (Régiment de Marche de Volontaires Etrangers). Fait prisonnier, il s'évade, passe en zone libre avec sa famille et continue la lutte comme résistant dans la région de Villeurbanne jusqu'à la Libération.

Entre septembre 1939 et mai 1940, trois régiments, d'environ 2 800 hommes sont constitués comprenant également un tiers d'espagnols rescapés de la guerre civile. Ce sont les 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> RMVE (Régiment de Marche de Volontaires Etrangers). Du fait de leur manque d'équipement, ils entreront dans l'histoire sous le sobriquet de « régiments Ficelles » comme celles qui leur servent à tenir leurs armes.



© Mémorial de la Shoah

L'ordonnance du 29 mai 1942, applicable le 7 juin, contraint tous les Juifs âgés de plus de 6 ans vivant en zone occupée au port de l'étoile jaune. Quelques jours après, tous les lieux publics, les squares, les cinémas, les théâtres sont interdits aux Juifs.



© Mémorial de la Shoah

Les discriminations à l'encontre des Juifs s'étendent à tous les domaines de la vie quotidienne. Ainsi, cette pancarte interdisant l'accès d'un parc à jeux aux enfants Juifs.



© Mémorial de la Shoah



Rare image de la rafle dite du « billet vert » du 14 mai 1941. Au gymnase Japy (Paris 11<sup>e</sup>), des femmes apportent des valises et des vivres aux hommes qui ont été arrêtés après avoir été convoqués au commissariat parce que juifs.

Plusieurs centaines d'hommes juifs sont arrêtés à Montmartre et internés dans le Loiret, à Pithiviers ou à Beaune-la-Rolande.

Au total, à Paris durant cette rafle dite du « billet vert », près de 4 000 hommes sont arrêtés.